

Demande déposée le 05/01/2023

Affichage récépissé dépôt de dossier : 09/01/2023

N° DP 042 312 23 M0001

Par :	ATELIER BREGIGEON ARCHITECTE M. BREGIGEON Thierry
Demeurant à :	5 Rue Adrien ligué 74100 ANNEMASSE
Sur un terrain sis à :	8 Rue du Grand Suc 42380 LA TOURETTE 312 A 971
Nature des Travaux :	Installation de panneaux photovoltaïques

Surface de plancher : 0 m²

Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 05/01/2023 par ATELIER BREGIGEON ARCHITECTE (M. BREGIGEON Thierry),

Vu l'objet de la demande :

- pour Installation de panneaux photovoltaïques,
- sur un terrain situé 8 RUE DU GRAND SUC - 42380 LA TOURETTE,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 décembre 2017 et modifié le 12 mars 2019,

Zone : UC,

Vu l'avis avec recommandations de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Loire en date du 03/02/2023,

A R R E T E

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées ci-dessous.

Article 2 : En application de l'article R111-27 du code de l'urbanisme, il conviendra de prendre en compte les recommandations émises par l'UDAP de la Loire dans l'avis ci-joint.

LA TOURETTE, le 8 février 2023

Le Maire,
Serge GRANJON



Observations :

En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques (loi du 27/09/1941, article 14) le pétitionnaire est informé qu'il est responsable de la conservation des vestiges tant mobiliers qu'immobiliers, il devra prendre contact avec la Direction Régionale de Affaires Culturelles.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.